

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

COMMUNE DE VERSOIX

# Compte rendu administratif et financier

POUR L'EXERCICE DE 1897

SUIVI DU

## RÉSUMÉ

DE LA

PÉRIODE 1894-1898

présentés au Conseil Municipal, le 23 Avril 1898

par DEGALLIER, *maire*.



GENÈVE

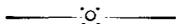
IMPRIMERIE J. STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3.

1898

COMPTÉ RENDU  
ADMINISTRATIF ET FINANCIER

DE

L'ANNÉE 1897



# COMMUNE DE VERSOIX

---

## Compte rendu administratif et financier

POUR L'EXERCICE DE 1897

---

### **Conseil municipal.**

*Maire* : M. le Dr David jusqu'en novembre. De novembre 1897 à mai 1898 M. Degallier, Louis.

*Adjoints* : MM. Berger, Louis ; Wartmann, Auguste.

*Conseillers* : MM. Debourgogne, Louis ; Papis, Etienne ; David, Charles ; Wartmann, Auguste ; Lany, Daniel ; Berger, Louis ; Sauty, Samuel ; Decré, Alfred ; Estier, François ; Courvoisier, César ; Chappuis, François ; Degallier, Louis.

---

## Compte rendu administratif et financier de 1897.

---

MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX,

Entré dans le Conseil en novembre 1897 comme conseiller en remplacement de M. J.-F. Deshusses, décédé, et comme maire en remplacement de M. le Dr Charles David, démissionnaire, je n'ai, par conséquent, pris qu'une part très restreinte aux travaux de la période qui nous occupe, et me bornerai à exposer sommairement la situation financière à fin février 1898, date d'expiration de l'année administrative.

Je dois rappeler ici en premier lieu la modification importante et inattendue qui s'est produite dans le cours de 1897. M. le Dr David a donné sa démission comme maire. Elu conseiller en 1890, puis adjoint, il fit l'intérim de la Mairie durant la maladie de M. J.-F. Deshusses, puis fut élu maire en 1892. M. le Dr David était estimé de ses concitoyens ; son administration fut marquée au coin de la sagesse et de la prudence, et sa démission suivie de départ, a causé dans la commune de Versoix une douloureuse surprise, ainsi du reste que j'ai cru être autorisé à m'en faire l'écho dans notre séance du 19 novembre 1897.

Nous souhaitons dans sa retraite, santé et prospérité à ce concitoyen qui fut pendant 7 ans, un magistrat dévoué et consciencieux.

Durant cette année administrative, le Conseil a tenu 16 séances et soumis 30 arrêtés à l'approbation de l'Etat.

### **Écoles.**

La Commune désirait depuis longtemps mettre fin au changement continuel des sous-régents chargés de la division moyenne.

Malgré la situation financière obligeant à la plus stricte économie, le Conseil a décidé de demander au Département de l'Instruction publique la création d'un second poste de régent et vota au nouveau fonctionnaire une allocation annuelle de fr. 400, pour indemnité de logement et jardin.

L'inscription ouverte par suite de cet arrêté du 13 octobre a amené M. Schmid, sous-régent, au poste de régent définitif, ce dont, jusqu'ici, nous n'avons qu'à nous féliciter.

Le Département de l'Instruction publique a depuis lors adjoint à M. Schmid et à M<sup>me</sup> Chouet un aide en la personne de M. Tinguely, sous-régent, lequel nous paraît être très à la hauteur de sa tâche.

M<sup>lle</sup> Aline Berger, nommée maîtresse à l'école *infantine* pour une année à titre d'essai, ayant donné toute satisfaction à la Mairie et au Département, a été confirmée dans ses fonctions.

L'école *secondaire*, placée sous l'habile direction de M. H. Gander, continue à donner d'excellents résultats. La participation des communes voisines est la suivante :

Versoix . . . . .	10 élèves.
Genthod . . . . .	3 »
Bellevue . . . . .	4 »
Collex-Bossy . . . . .	1 »
Canton de Vaud . . . . .	5 »
<hr/>	
Total . . . . .	23 élèves.

Se répartissant comme suit :

Genevois . . . . .	7
Suisses d'autres cantons . . . . .	12
Etrangers . . . . .	4
<hr/>	
Total . . . . .	23

En ce qui concerne l'école *primaire*, M. L. Garcin et M<sup>me</sup> Chouet ont, de leur côté, obtenu un satisfecit complet du Département de l'Instruction publique. Ce sont là, du reste, deux anciens fonctionnaires dont les services sont connus et appréciés de notre population.

Signalons en passant la participation aux classes *secondaire* et *primaire* d'élèves venant de communes *vaudoises* voisines ; ce témoignage de confiance accordé aux maîtres qui dirigent notre instruction, nous est particulièrement agréable.

En face des résultats obtenus par cette pléiade de fonctionnaires d'élite placés à la tête de nos écoles, démontrant

ainsi la valeur incontestable du programme d'enseignement de l'Etat, il nous est permis d'espérer que le jour viendra où la population sera convaincue des avantages de toute nature qui résulteraient pour notre Commune par la réunion de tous ses enfants dans un seul et même bâtiment d'école.

La discipline d'abord y trouverait largement son compte, puis surtout, nos enfants, sous une direction unique respectueuse de toutes nuances confessionnelles, élevés sur les mêmes bancs, vivant côte à côte, noueraient des liens d'amitié qui subsisteraient leur vie durant.

Et ce sont là des avantages inappréciables, car nous croyons fermement que la paix et l'union sont la base indispensable de toute prospérité matérielle et morale.

## STATISTIQUE

	Garçons.	Filles.	Total.
Ecole enfantine, M <sup>lle</sup> Berger.	44	43	27
Ecole primaire, div. inf. M <sup>me</sup> Chouet	29	45	44
» » div. moy. M. Schmidt	26	25	51
» » div. sup. M. Garcin.	22	40	32
Ecole secondaire	12	41	23
Total.	103	74	177

## Lumière électrique.

La Ville de Genève chargée maintenant de l'éclairage n'a pu, pour différentes raisons, nous relier à la station de Chèvres que vers la fin de l'année 1897.

Il est résulté de ce fait un retard dans l'aménagement du service lui-même et surtout dans l'amélioration des conditions de rendement que laissait prévoir le compte rendu de 1896.

La Ville procède actuellement à la réfection de l'ancien réseau établi par M. Stutzmann, devenu insuffisant, et sous peu il pourra être pourvu à toutes les demandes.

Nous croyons devoir également signaler l'introduction d'une très heureuse modification qui consiste à arrêter la haute tension (5000 volts) au transformateur près de la gare des marchandises, au-dessous du cimetière. En conséquence, le fil à haute tension qui venait jusqu'à la propriété Cartier, c'est-à-dire en plein village, a maintenant disparu et aucun des fils desservant Versoix ne présente plus aucun danger.

### **Archives et comptabilité.**

L'inspection de nos archives qui n'avait pas été faite depuis vingt ans environ, a eu lieu le 17 septembre 1897.

Le nouvel inventaire ordonné par la Mairie et dressé par les soins de M. Garcin, secrétaire, nous a valu du Département de l'Intérieur une lettre dont voici quelques passages :

*Je saisis cette occasion pour vous remercier très vivement, ainsi que M. Garcin, secrétaire, de l'ordre qui règne à la*

*Mairie et de la manière exemplaire dont les archives ont été classées et répertoriées.*

*La comptabilité est tenue avec goût et correction et sa justification est extrêmement facilitée par les pièces et documents à l'appui.*

Par suite de la démission de M. le maire David, la reconnaissance des archives a eu lieu de nouveau le 18 novembre, en présence du délégué du Département de l'Intérieur et de M. Degallier, nouveau maire.

## État civil.

**Naissances, mariages et décès pendant l'année 1897.**

### Naissances.

Masculin	Féminin	Total	Genevois	Suisse d'autres cant.	Étrangers
24	24	48	15	18	15

### Mariages.

Dont le mari est Genevois et la femme Genevoise . . . . .	3
Dont le mari est Genevois et la femme Suisse d'autres cantons . . . . .	1
Dont le mari est Suisse d'autres cantons et la femme Suisse d'autres cantons . . . . .	1
Dont le mari est étranger et la femme Genevoise . . . . .	2
Dont le mari est étranger et la femme Suisse d'autres cantons . . . . .	1
Dont le mari est étranger et la femme étrangère . . . . .	1
Total . . . . .	9

**Décès.**

Masculin.	Féminin	Total	Genevois	Suisses d'autres cant.	Étrangers
44	45	29	8	10	11

Nous avons eu la visite de M. Basset, directeur du Bureau cantonal d'état civil, lequel a exprimé sa satisfaction pour le bon ordre et la régularité qu'il a constatés.

---

## Compte communal à la Caisse de l'État.

Le budget de 1897 prévoyait :

Recettes . . . . .	Fr. 33,200 80
Dépenses . . . . .	» 33,409 90
Déficit prévu . . . . .	<u>Fr. 209 10</u>

Le compte effectif est le suivant :

Recettes . . . . .	Fr. 35,651 72
Dépenses . . . . .	» 35,926 23
Déficit . . . . .	<u>Fr. 274 51</u>

A ce déficit de fr. 274 51, il convient d'ajouter une note présentée après la clôture des comptes pour travaux exécutés en 1897, au montant de 426 fr., qui a dû être payée par le compte de 1898, ce qui donne un déficit réel de fr. 700 51.

### Compte des « Avances de l'Etat. »

Au 28 février 1897, la dette s'élevait à	Fr. 27,300 28
Le déficit de l'année 1897 est de . . . . .	» 274 51
Formant un chiffre de . . . . .	<u>Fr. 27,574 79</u>
Lequel augmenté de . . . . .	» 426 —
suivant détail ci-haut, forme un <i>total</i>	
<i>réel</i> de . . . . .	<u>Fr. 28,000 79</u>

## Recettes et Dépenses extraordinaires et imprévues.

### A. RECETTES

	Voir budget no	Fr.
Concession de tombes à la famille de Régny	21	950 —
Participation de M. Becarre aux frais de réparation nécessités par l'éboulement du canal . . . . .	22	95 85
Vente à M <sup>me</sup> Clara Werner d'un droit de prise d'eau . . . . .	22	1000 —
Contribution volontaire de M. Bertoncini aux dépenses nécessitées p <sup>r</sup> la pompe de Versoix-la-Ville . . . . .	22	20 —

### B. DÉPENSES

Eboulement du canal à Villars . . . . . (crédits du 5 mars et 19 nov. 1897).	49	1086 85
Réparations à la canalisation des bâtiments scolaires . . . . . (crédits des 13 oct. et 21 déc. 1897).	44	249 75
Aménagement à l'appartement du régent secondaire. . . . .	17	230 —

*Crédits votés pour parfaire des rubriques  
insuffisantes :*

Délibération du 13 oct. 1897	{ 4, 11, 17, 20, } 23, 52. }	600	—
Délibération du 21 déc. 1897	{ 4, 11, 12, 13, } 17, 19, 20, 33, } 40, 52, 54. }	500	—
Part des frais du procès dit « Procès du portail » . . . . .	33	512	60
(Crédit du 21 mars 1897).			
Ouverture d'une fenêtre au local de Gym- nastique, p <sup>r</sup> la salle des trav. manuels	17	87	70
Réparations à la prise du canal à La Bâtie (Délibération du 19 nov. 1897).	49	110	—
Reboisement de la Californie. La planta- tion de glands a été continuée comme précédemment. La dépense prévue au budget à fr. 120 s'est élevée à fr. 246 55.			
La différence . . . . .	52	126	55
a été payée par crédit supplémentaire, suivant délibération des 13 octobre et 21 décembre 1897.			

---

**Fonds de bienfaisance.**

L'avoir en caisse au 21 février 1897 de . . .	Fr.	161	45
s'est augmenté des recette suivantes :			
1 <sup>o</sup> Produit d'une soirée artistique versé par M. Bonifas . . . . .	»	500	—
2 <sup>o</sup> $\frac{1}{3}$ du produit de la finance de naturali-			

sation Lacroix Claude . . . . .	Fr.	66 65
(La part de la naturalisation Nebbia est portée au compte de 1898).		
3° Dons divers et trône de la salle des mariages . . . . .	»	12 35
Total . . . . .	Fr.	<u>740 45</u>
Dépenses effectuées . . . . .	Fr.	167 80
Solde en caisse. . . . .	»	<u>572 65</u>
Total . . . . .	Fr.	<u>740 45</u>

Nous nous permettons de signaler ce fonds à la bienveillance et à la générosité de la population et rappelons qu'il est utilisé pour des besoins urgents signalés à la Mairie et auxquels il est donné satisfaction sans distinction de nationalité ou de confession.

L'initiative de M. Ch. Bonifas mérite nos plus vifs remerciements ; nous le prions de bien vouloir les transmettre également à tous ses collaborateurs.

### **Naturalisations.**

Dans le courant de l'année 1897 vous avez été appelés à statuer sur 3 demandes en naturalisation.

MM. Lacroix, Jean-Claude, agriculteur, citoyen français, marié, 1 enfant ; Nebbia, Jacques, valet de chambre, italien, 5 enfants, ont été acceptés sous redevance habituelle de 200 fr. chacun, dont  $\frac{1}{3}$  est versé à la Caisse du fonds de bienfaisance.

### **Ruelle n° 4 (Papis).**

En date du 4 avril 1891 la Commune a acquis de M. Blaise Papis et pour le prix total de 2586 fr., à payer en 6 annuités de 431 fr., une parcelle destinée à l'agrandissement de la ruelle n° 4. Cette année, a été payée la dernière annuité. (Voir budget, dépenses n° 45).

Cette affaire est liquidée. Acte Gampert, notaire, du 3 avril 1897.

### **Procès dit « du Portail ».**

Ce procès, pendant depuis de longues années, a été définitivement tranché par le jugement de conciliation du Tribunal de 1<sup>re</sup> instance en date du 24 novembre 1896. Les minutes en sont déposées à la Mairie. La part des frais de ce procès incombant à la Commune a été payée le 18 mai 1897 en mains de M<sup>e</sup> Hudry, avocat, et en fr. 512 60, cela suivant délibération du Conseil municipal en date du 13 mai 1897. (Voir budget des dépenses, art. 33).

### **Cession gratuite de terrains par la C<sup>ie</sup> Jura-Simplon.**

Par lettre en date du 25 mai 1897, la C<sup>ie</sup> du Jura-Simplon a offert gratuitement à la Commune les parcelles nos 1679, 1680, 1681, situées le long du bief entre le pont du chemin de fer et le bas du chemin dit « du Bidolet »,

cela sous réserve que ces parcelles fassent partie du domaine public, frais d'acte à la charge de la Commune.

Cette proposition a été acceptée avec remerciements en suite de délibération du Conseil, en date du 3 juin 1897 (acte dressé par M. le Conservateur du Cadastre).

### **Procès à propos d'une modification apportée à la prise d'eau du canal à la Bâtie.**

Par une lettre en date du 9 septembre 1895 adressée à M. le Procureur Général, la Mairie avait déposé une plainte à propos de changements apportés à la prise d'eau du canal à son embouchure à la Bâtie.

La Commune et l'État ont à ce moment intenté un procès à M. Stutzmann. Ce dernier a alors consenti au rétablissement des lieux en leur état primitif et ce à ses frais, ce qui eut lieu en septembre 1897 sous dispositions et aménagements consentis et acceptés par les usiniers de la Versoix, suivant lettre collective du 17 juillet 1897.

En vue du règlement amiable et faisant preuve d'esprit de conciliation, chacune des parties intéressées a consenti à prendre à sa charge les frais judiciaires nécessités par son intervention. La Commune de Versoix a payé de ce fait 110 fr., suivant délibération du 19 novembre 1897. (Voir budget, dépenses, art. 49).

## **Égout de Versoix-la-Ville.**

En 1897, il a été payé une somme de 930 fr. représentant le 50 % du coût de l'établissement de l'égout de Versoix-la-Ville, cela conformément à la délibération prise le 28 juillet 1896.

## **Canal de Versoix.**

*Eboulement.* — En février 1897 et à la suite de pluies persistantes, un éboulement s'est produit au-dessous de l'ancienne propriété Drivet et a nécessité 80 mètres de pilotage, ayant pour résultat la plus grosse dépense extraordinaire de l'année.

*Modification.* — Par décision du 19 janvier 1898, et en vue d'une amélioration des conditions d'hygiène et de salubrité, le Conseil a autorisé les concessionnaires dits des « cinq fontaines » à recouvrir à leurs frais le bras du canal, soit lagune à ciel ouvert servant de prise à leur canalisation.

Ceci sous réserve de tous droits.

## **Pompes à incendie.**

Le 16 novembre 1897 M. Degallier a donné sa démission de capitaine des pompiers.

Le 6 décembre 1897, et sur votre préavis, le Département de l'Intérieur a procédé aux nominations suivantes :

*Capitaine* : M. Etienne Papis, 1<sup>er</sup> lieutenant.

Et le 21 décembre :

*Premier lieutenant* : M. Auguste Mundinger, 2<sup>me</sup> lieut.

*Second lieutenant* : M. Nicolas Bergamin, sergent.

*Capitaine honoraire* : M. Louis Degallier, anc. capitaine.

### **Poteaux cyclistes.**

Le cyclisme prend dans notre pays un développement considérable. La multiplicité des accidents qui résultent de ce mode encore nouveau de locomotion a amené le Maire à proposer une mesure de précaution. En effet, notre localité ne possède qu'une artère principale ; la circulation est concentrée sur une seule voie et à de certains moments, tels que dimanches, jours de fêtes, et spécialement à la sortie des écoles, il y a aggravation de danger. Pour y parer dans la mesure du possible, vous avez sanctionné la pose de poteaux invitant les cyclistes à traverser Versoix à une allure très modérée ; beaucoup ont pris note de notre invitation courtoise, mais un trop grand nombre encore restent sourds à notre appel à la prudence ; contre ceux-là il y a lieu d'user de rigueur.

Notons aussi que, conformément à notre demande, les dispositions des règlements sur la circulation dans la ville de Genève et la banlieue sont applicables également à la commune de Versoix. (Arrêté du Conseil d'Etat.)

## **Foires.**

En date du 7 février 1898 vous avez décidé la création de foires semestrielles à Versoix.

Ainsi que vous le savez, l'Etat de Genève a accueilli favorablement notre demande de subvention en allouant annuellement une somme de 600 francs à délivrer en primes et le Département fédéral de l'Agriculture a, de son côté, autorisé pour ces deux jours l'entrée en Suisse du bétail français par le bureau de Sauvignier.

Sur ce dernier point, nous voulons espérer que l'avenir améliorera cette situation et que le Département fédéral de l'Agriculture reconnaîtra le bien-fondé de notre demande en accordant l'ouverture périodique de ce bureau.

Qu'il nous soit permis d'exprimer ici notre reconnaissance à M. le Dr Vincent, chef du Département cantonal de l'Agriculture, et à notre concitoyen, M. le conseiller fédéral A. Lachenal, pour l'appui qu'ils ont bien voulu nous prêter en cette circonstance.

Nous formons le vœu que cette institution soit le point de départ d'une ère de prospérité pour notre contrée.

---

## Dette communale.

---

### A. *Compte des avances de l'Etat, soit dette flottante.*

Au 28 février 1897 la dette s'élevait à . . . . .	Fr.	27.300 28
laquelle somme augmentée du déficit de		
l'année 1897, soit . . . . .	Fr.	274 51
plus d'une note de 1897 pré-		
sentée tardivement suivant		
détail plus haut. . . . . »		426 —
		<hr/>
est en réalité augmentée de. . . . . »		700 51
		<hr/>
formant un total réel de. . . . .	Fr.	28.000 79

### B. *Emprunt communal de 1887.*

Dû à fin février 1896	Fr.	244.500 —
Remboursé 8 obligations »		4.000 —
		<hr/>
Dû à fin février 1897. . . . . »		240.500 —
		<hr/>
Total de la dette communale à fin fé-		
vrier 1897. . . . .	Fr.	268.500 79
		<hr/>

---

MESSIEURS,

Voici brièvement l'exposé de notre situation à fin février 1898.

Pour l'établissement de ce travail j'ai dû m'entourer des renseignements précieux de notre secrétaire, M. Garcin, auquel j'adresse ici mes remerciements les plus sincères et les plus mérités.

*Versoix, le 23 avril 1898.*

DEGALLIER, *maire.*

---

1897

**STATISTIQUE**  
**Population de la Commune**  
**de Versoix.**

	Hommes.	Femmes.	Mineurs.	Cath.	Protest.	Totaux.
Genevois . . . .	453	476	489			518
Confédérés ..	458	169	203	828	705	530
Etrangers . . .	478	142	165			485
	489	487	557	828	705	1533

**Électeurs.**

Genevois . . . .	461
Confédérés . . . .	128
Total. . . .	289 <sup>1</sup>

---

1. Au 1<sup>er</sup> mars 1898.

# Compte des recettes et des dépenses de la

<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT DES RECETTES portées au budget</b>	<b>MONTANT DES RECETTES effectuées</b>
1. 20 % de la contribution foncière non bâtie	545 —	560 30
2. 10 % de la contribution foncière bâtie	575 —	597 25
3. 20 % de la taxe sur les chiens	110 —	147 40
4. Taxe sur les auberges, cafés, pensions et débits de liqueurs	1.464 —	1.566 —
5. 1/3 de la taxe des permis de séjour et d'établissement (loi du 8 mars 1879)	150 —	173 60
6. 75 % de la taxe d'inscription pour l'exercice d'industries (loi du 29 octobre 1890)	1.500 —	1.372 30
7. 50 % de la taxe sur les patentes (loi du 18 octobre 1884)	160 —	171 80
8. 50 % de la taxe sur les ventes volontaires (loi du 18 octobre 1884)		
9. 1/3 de la finance de naturalisation à verser au fonds communal de bienfaisance (loi du 20 janvier 1892)	50 —	133 30
10. Part de la commune dans la répartition de la taxe sur les compagnies d'assurances (loi du 18 octobre 1882)	35 —	33 35
11. 50 % de la finance sur les permissions spéciales pour cafés (règlement du 11 décembre 1888)	15 —	32 —
12. Surtaxe sur constructions élevées sans autorisation dans les chemins privés (loi du 22 janvier 1876)		
13. Produit intégral de la taxe municipale		
14. Centimes additionnels aux fins de pourvoir : (y compris la remise du percepteur) :		
A. A la réparation et à l'entretien des routes	2.000 —	} 20.548 53
B. Au traitement des fonctionnaires de l'enseignement primaire	1.863 53	
C. Au remboursement des emprunts 20.944 40	13.850 —	
D. A l'intérêt et à l'amortissement des avances de l'Etat	1.145 —	
E. Au traitement des gardés-ruraux	250 —	
F. A l'excédant des dépenses locales	1.835 85	
15. Répartition annuelle de la Caisse hypothécaire à 7 50.	654 —	817 50
16. Produit des locations des bâtiments et emplacements communaux	50 —	324 50
17. Produits des acencements des fonds communaux	340 —	343 —
18. Rentes ou intérêts des fonds placés		15 —
19. Remboursement de frais de travaux exécutés d'office ou à l'amiable pour le compte de propriétaires	15 —	
20. Amendes perçues par la Mairie	200 —	113 —
21. Produit des concessions au cimetière		950 —
22. Recettes éventuelles	300 —	1.495 70
23. Rentrées approximatives sur contributions arriérées	600 —	697 34
24. Allocation de l'Etat pour routes de 1 <sup>re</sup> classe	323 40	323 40
25. " " pour le télégraphe de Sauvonnier	50 —	50 —
26. " " station téléphonique publique de Versoix.	80 —	100 05
27. Vente de fourrage	50 —	63 75
28. Produit des fontaines du canal	2.925 —	2.925 —
29. " de la vente d'eau du canal, au litre, concession communale.	1.655 —	1.696 25
30. " du bureau du téléphone	200 —	186 85
31. Redevances diverses. { Location Salle de réunion.	150 —	172 —
Redevance de bien plaie		
Redevance pour égouts		
32. Part de l'Etat (les 2/3) dans les frais de destruction des hannetons.	60 —	42 55
Total des recettes pour l'année 1897. Fr.	33.200 80	35.651 72

## RÉSULTAT

Total des recettes ci-dessus	Fr.	35.651 72
Total des dépenses ci-contre	»	35.926 23
Excédant des dépenses	Fr.	274 51

# Commune de Versoix pour l'année 1897.

<b>DÉPENSES</b>	<b>MONTANT DES DÉPENSES portées au budget</b>	<b>MONTANT DES DÉPENSES effectuées</b>
1. Remise au percepteur sur la rentrée des taxes communales.	520 —	523 25
2. Contribution foncière des biens communaux.	272 60	271 85
3. Assurance des bâtiments communaux contre l'incendie	90 —	69 55
4. Frais de bureau et petite caisse (Délibérations du 13 octobre et 21 décembre 1897).	200 —	296 75
5. Traitement du secrétaire de la Mairie	500 —	500 —
6. Registre et formules, imprimés fournis par le Département de l'Intérieur.	12 65	12 65
7. Frais pour relier les recueils des lois et autres publications officielles.	30 —	3 70
8. Frais d'affichage.	10 —	10 —
9. Indemnité à l'inspecteur du bétail, part de la Commune.	150 —	150 —
10. Frais de régie du Cimetière	50 —	—
11. Entretien des fontaines, puits et pompes (Délib. 13 oct. et 21 déc.)	300 —	748 45
12. Secours contre l'incendie " " "	600 —	611 45
13. Réparation et entretien des chemins communaux " " "	2.000 —	2.039 70
14. Fermage de la voirie, enlèvement des immondices	32 —	32 —
15. Fourniture d'eau	—	—
16. Eclairage des routes et chemins.	50 —	50 —
17. Entretien des bâtiments communaux (Délib. du 13 oct. et 21 déc.)	500 —	973 75
18. Chauffage des bâtiments communaux	350 —	516 90
19. Eclairage des bâtiments communaux " " "	40 —	64 10
20. Entretien et renouvellement du mobilier des écoles " " "	320 —	471 10
21. Traitements des concierges des écoles et de la Mairie	550 —	550 —
22. Part de la Commune dans le traitement des fonctionnaires de l'ins- truction publique.	1.863 55	1.971 90
23. Indemnité de logement aux régents et régentes.	75 —	75 —
24. Entretien et renouvellement de la bibliothèque	25 —	25 —
25. Fête des écoles (Délibération du 13 octobre 1897)	450 —	493 70
26. Indemnité de logement au pasteur	400 —	400 —
27. Remontage et entretien de l'horloge	50 —	45 —
28. Tenue du registre des permis de séjour	—	—
29. Abonnement au téléphone	224 —	250 10
30. Amortissement de la dette communale (emprunt)	4.000 —	4.000 —
31. Intérêts de la dette communale (emprunt)	9.850 —	9.850 —
32. Intérêts sur avances de l'Etat	945 —	955 50
33. Dépenses imprévues (Délibération du 21 décembre 1897)	500 —	965 40
34. Part de la Commune dans le traitement des gardes-ruraux	250 —	250 —
35. Versement au fonds communal de bienfaisance (produit des natu- ralisations). (Loi du 20 janvier 1892)	50 —	133 30
36. Part de l'Etat dans la taxe municipale	—	—
37. Contributions arriérées approximatives à recouvrer en 1897	400 —	489 93
38. Dégrevements approximatifs de 1897 sur contributions	500 —	518 80
39. Remboursement à l'Etat sur ses avances	200 —	—
40. Fourniture à la concierge des Ecoles (Délibération du 21 déc. 1897)	30 —	83 20
41. Traitement du bibliothécaire.	400 —	400 —
42. " du piqueur	1.000 —	1.100 —
43. " de l'agent municipal.	1.000 —	1.000 —
44. " du garde du lavoir	50 —	50 —
45. Paiement ruelle Papis. — Dernière annuité	431 —	431 —
46. Location des immeubles à la Fondation protestante	280 —	280 —
47. Eclairage électrique à la Ville de Genève.	1.000 —	1.000 —
48. Loyer de l'ancien cimetière à la paroisse catholique	25 —	25 —
49. Curage du canal et réparations (Délibération du 19 novembre 1897 (970) et arrêté du 2 mars (110).	250 —	1.251 95
50. Allocation pour le télégraphe de Sauvignier	100 —	—
51. Achat d'une barque de pierres pour le quai	400 —	—
52. Reboisement de la Californie (Délib. du 13 oct. et 31 déc. 1897).	120 —	246 55
53. A payer au Département de Justice et Police, taxe supp. des cafés	10 —	16 —
54. Frais de Perceptions communales (Délibération du 21 déc. 1897).	200 —	280 60
55. Allocation à l'Exposition (4 <sup>me</sup> annuité).	100 —	100 —
56. Note Grivaz. Réparations au lavoir de Sauvignier	254 65	254 65
57. Note Bertoincini. Travaux à Versoix-Ja-Ville.	379 45	379 45
58. Part de la Commune, égot de Versoix-la-Ville (Arr. du 28 août 1896)	930 —	930 —
59. Destruction des hannetons	90 —	79 —
<b>Total des Dépenses pour l'année 1897</b>	<b>33.409 90</b>	<b>35.926 23</b>

## **Rapport de la Commission de vérification du compte com- munal de 1897.**

— — —

La Commission nommée dans la séance du 23 avril pour examiner les comptes de 1897 s'est réunie aujourd'hui. Elle a fait un pointage minutieux de tous les comptes, notes, mandats, etc.

Les comptes ont été reconnus parfaitement justes et les livres tenus avec beaucoup de soin et de régularité.

Decharge entière en est donnée à la Mairie et au secrétaire:

*Versoux, le 26 avril 1898.*

Les membres de la Commission : .

Et. PAPIS fils.

L. BERGER, adjoint.

C. COURVOISIER.

---

— 9 —

# RÉSUMÉ ADMINISTRATIF & FINANCIER

DE LA

PÉRIODE 1894-1898



# COMMUNE DE VERSOIX

---

## Résumé administratif et financier

DE LA PÉRIODE 1894-1898

---

Les principaux travaux exécutés durant cette période de 4 années sont :

### **Reboisement de la Californie.**

Les terrains communaux de la Californie se louent difficilement ; leur rendement est quasi nul. Les causes de cette improduction sont diverses, mais une des principales réside dans la grande distance à laquelle se trouvent ces terrains. — Peut-être y aurait-il lieu d'examiner, si dans un avenir plus ou moins rapproché, la construction d'une ferme ne serait pas le moyen d'obtenir un rendement plus en rapport avec l'étendue relativement considérable de cette propriété communale. — Quoi qu'il en soit, le Conseil a décidé le reboisement des lots non loués. Cette opération commencée en 1895 a nécessité les frais suivants :

en 1895. . . . .	Fr. 145 30
» 1896. . . . .	» 203 05
» 1897. . . . .	» 246 55

Il va sans dire que nous ne pouvons pas nous prononcer d'une façon catégorique sur la valeur de cet essai, mais nous pensons qu'il sera bon de le continuer ; c'est un sacrifice consenti en faveur de nos successeurs.

### **Réparations au canal.**

Ainsi que le faisait comprendre le compte rendu administratif de 1890-1894, l'état actuel du canal de Versoix constitue un péril constant pour nos finances communales. Chaque année des accidents se produisent, et le coût des réparations réduit sensiblement le rendement de ce canal, dont l'État s'est cependant prévalu jusqu'ici lors de chaque demande d'allocation.

Il a été dépensé en 1894.	. . .	Fr.	221 60
»	1895.	»	100 30
»	1896.	»	145 55
»	1897.	»	1251 95

Ces chiffres ne représentent que le coût des réparations, et ne comprennent pas les journées de travail du cantonnier et du piqueur, dont les services font cependant grand besoin ailleurs.

Ainsi que vous pouvez le voir, la dépense des trois années 1894-96 a été normale, mais celle nécessitée par l'éboulement survenu en 1897, porte une sérieuse atteinte à l'équilibre de notre budget et si un accident de cette na-

ture devait se reproduire, il constituerait un véritable désastre pour nos finances.

Et puis, n'y aurait-il pas lieu d'examiner la possibilité d'utiliser le canal dans un but industriel, en augmentant le volume d'eau qui y passe, tout en réservant les droits et les besoins des usiniers? C'est là une grosse question, mais notre devoir est de favoriser le développement de l'industrie à Versoix, tout en cherchant par tous les moyens en notre pouvoir à augmenter les ressources de la Commune. L'eau potable serait fournie par la Ville, ainsi que c'est déjà le cas pour nombre d'autres Communes.

### **Augmentation du domaine communal.**

En 1895, le domaine communal s'est augmenté d'une parcelle de terrain, qui a permis l'élargissement du Chemin du Port, le long de la propriété Henry et l'aménagement des abords du quai. Cette cession gratuite de terrain a été consentie par l'hoirie Deshusses.

En 1897 le chemin dit *du Bidolet*, a été également élargi par suite de la cession gratuite de trois parcelles de terrain appartenant à la Compagnie des chemins de fer du Jura-Simplon.

Des remerciements ont été adressés à ces donateurs.

A ce propos, qu'il nous soit permis d'émettre l'idée de voir à Versoix la création d'un jardin public, aux allées sablées, servant aux ébats des enfants, au repos et à la

distraktion de la population ouvrière, toujours plus considérable dans notre commune. Versoix compte un nombre relativement important de personnes s'intéressant aux questions d'hygiène et de philanthropie. — Puisse notre appel être entendu !

## **Éclairage électrique.**

Ce service créé par M. Stutzmann à Richelien en décembre 1891, a passé entre les mains de la Ville de Genève en décembre 1896, et actuellement la Commune de Versoix est éclairée par les usines de Chèvres.

Jusqu'ici cet éclairage n'a été utilisé que pour les services publics et par un nombre très restreint de particuliers. Le coût peut, au premier abord, paraître quelque peu élevé, mais il est largement compensé par les avantages incontestables qu'il offre, en fait de sécurité, de commodité et de propreté. Le service d'éclairage et de force électrique par Chèvres, est organisé actuellement de façon à donner toute satisfaction, quelle que soit la quantité de demandes d'utilisation et, en outre, nous croyons devoir rappeler ici que la Commune de Versoix entre pour le 50 % dans les bénéfices nets réalisés sur son territoire par cette entreprise. En conséquence, nous ne saurions trop encourager les propriétaires, industriels, fermiers, particuliers, etc., à adopter ce mode d'éclairage. Ils feront par là œuvre utile pour eux-mêmes et du même coup, ils viendront en aide aux finances municipales.

## **Constructions d'égouts.**

Une mesure hygiénique de premier ordre réclamée depuis longtemps, a été réalisée par la construction de l'égout de la rue de l'Industrie en 1895 et de l'égout de Versoix-la-Ville en 1897. (Voir comptes rendus de 1895 et 1896).

## **Local de gymnastique.**

Chaque année ce local a reçu de nouveaux engins mis à la disposition des élèves de nos écoles soit : une échelle horizontale, cannes, perche, corde, poutre d'équilibre, haltères, etc., etc.

Le tan a été renouvelé entièrement.

## **Secours contre l'incendie.**

La somme de fr. 1095 20 allouée en 1894 par le Département de l'Intérieur, a servi à l'acquisition de 370 m. de courses, calibre 0050 m/m. En outre, la commune a fait établir à ses deniers, la même année, un char de courses, des raccords et réparer la pompe. En 1897, elle a fait établir un séchoir sous forme de potence.

Il est à regretter que notre pompe soit la dernière qui ait été établie à l'ancien système, c'est-à-dire sans être sur

ressorts. Cet engin est par ce fait placé en état d'infériorité, qui nous autorise à émettre le vœu de voir la Commune, lorsque l'état de ses finances le lui permettra, faire l'acquisition d'une nouvelle pompe.

Toujours sous les mêmes réserves nous désirerions voir :

1° L'acquisition d'un nombre suffisant de courses, au calibre de 0050 m/m, afin de permettre de faire disparaître totalement les anciennes au calibre 0060 m/m qui nous restent, et munir nos deux pompes de courses uniformes. Cette unification du matériel permettrait de porter des secours rapides et efficaces.

2° L'établissement de nouvelles hydrantes.

3° L'unification des bouches à eau, dont les clefs actuelles de divers modèles, risquent de nuire à un prompt service.

4° L'établissement d'un hangar isolé, plus spacieux et plus facilement accessible.

5° D'une échelle de sauvetage plus particulièrement utile en cas de sinistre dans les villas à constructions élevées.

## **Téléphone.**

Ce service a été introduit à Versoix en mai 1883.

Durant quelques années, il fut utilisé par quelques particuliers et industriels, reliés à Genève par le bureau de Bellevue.

Le chiffre des abonnés ayant augmenté, ceux-ci s'unirent pour former en 1895, un groupe ayant fil spécial reliant directement avec Genève. Ils louèrent un local dans la maison Rochat et prirent à leur charge la totalité du coût de ce service. Ces abonnés actuellement au nombre de 33, se répartissent entre eux les frais ; le chiffre de ces derniers étant invariable, il est à souhaiter que le nombre des abonnés augmente afin (comme c'est le cas pour l'éclairage électrique), de diminuer d'autant la part à payer par chacun d'eux.

Le bureau du téléphone public ouvert en 1886 avec la participation de l'Etat, a été placé dans les locaux de la station intermédiaire des abonnés du réseau de Versoix,

La Commune participe dans une certaine proportion aux frais locatifs et au traitement de la téléphoniste.

Le rendement couvre à peu près la dépense.

## **Dettes flottantes.**

soit *Compte des avances de l'État.*

**Dettes flottantes au 28 fév. 1894** Fr. 29,497 95

Compte communal de 1894.

Recettes . . . . Fr. 37,553 45

Dépenses . . . . » 36,363 69

Boni . . . . . » 1,489 46

**Dettes flottantes au 28 février 1895** Fr. 28,008 49

Report . . . . . Fr. 28,008 49

Compte communal de 1895.

Recettes. . . . Fr. 33,698 98

Dépenses . . . » 34,483 64

Boni . . . . . » 1,215 34

**Dette flottante au 28 février 1896** Fr. 26,793 15

Compte communal de 1896.

Recettes. . . . Fr. 34,465 92

Dépenses . . . » 34,973 05

Déficit . . . . . » 507 13

**Dette flottante au 28 février 1897** Fr. 27,300 28

Compte communal de 1897.

Recettes. . . . Fr. 33,651 72

Dépenses . . . » 33,926 23

Déficit . . . . . » 274 51

**Dette flottante au 28 février 1898** Fr. 27,574 79

Laquelle somme doit être en outre augmentée par le déficit de la note pour travaux exécutés en 1897, qui n'a été présentée qu'en 1898 et payée sur le budget de 1898 . . . . . » 426 —

Total . . . . Fr. 28,000 79

La dette flottante était au 28 février 1894.	Fr. 29,497 95
Elle a donc été <i>diminuée</i> dans ces 4	
années de . . . . . »	1,497 46
	<hr/>
Reste . . . . .	Fr. 28,000 79



## Compte de l'Emprunt communal.

---

Payé en	Remboursement d'obligations.	Intérêts.	Total de l'annuité.
1888-1893	19,000	64,180	83,180
1894	3,500	10,240	13,740
1895	4,000	10,100	14,100
1896	4,000	9,940	13,940
1897	4,000	9,780	13,780
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	34,500	104,240	138,740

Montant de l'emprunt . . .	Fr. 275,000
Capital remboursé . . .	» 34,500
	<hr/>
Reste à rembourser . . .	Fr. 240,500

---

## Total de la dette communale.

1° Dette flottante. . .	Fr. 28,000 79
2° Emprunt . . .	» 240,500 —
	<hr/>
Total . . .	Fr. 268 500 79

---

Ainsi qu'on peut le voir, les charges de la Commune de Versoix sont lourdes ; cette situation résultant d'incontestables progrès accomplis, rend aujourd'hui très difficile l'administration municipale car, si l'économie est une vertu capitale, les services publics ne doivent cependant pas être négligés.

Le chiffre de la population s'accroît, créant des besoins constants.

Versoix, par sa position géographique admirable, au bord de notre beau lac, attire un nombre toujours plus considérable d'étrangers. — Nous nous en félicitons, car c'est là une source de revenus, mais cette circonstance même crée des obligations incessantes.

Le nombre de riches villas qui ornent notre sol et contribuent à la prospérité générale, augmente chaque jour.

L'industrie également paraît se développer d'une façon heureuse. Nous avons actuellement à Versoix : une fabrique de papier, une fabrique de chocolats, une briqueterie, une taillerie de pierres fines pour l'horlogerie, une fabrique de moutarde, une de peignes, une d'objets en bois tourné, une usine chimique et une fabrique de confiserie.

Nous estimons donc que pour répondre à cette situation particulière de localité mi-citadine, mi-industrielle, notre Commune doit s'efforcer de présenter dans son ensemble un caractère toujours plus complet d'ordre, de propreté et même de confort.

Versoix a de l'avenir. — L'Etat le comprendra, s'intéressera à notre Commune, nous en avons la conviction, et lui donnera la possibilité de faire face aux charges et aux devoirs qui lui incombent.

Aide-toi, le ciel t'aidera. — Dans cet ordre d'idées et du fond du cœur, nous exprimons le désir que par des concessions réciproques la paix et l'union, base de tout développement matériel, règnent de plus en plus dans notre chère Commune.

La devise de l'Administration municipale de Versoix doit être « Prudence » mais aussi et surtout « Courage et Progrès ».

*Le Maire :*

DEGALLIER.

